

# Distribution d'Eau des Ardennes

18, rue de Schandel L-8707 USELDANGE

www.dea.lu

N/Réf.:

20/180 B-sd

Objet:

Réunion du comité de la DEA.

Useldange, le 6 février 2020

## **CONVOCATION**

Conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité du syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes », laquelle aura lieu à

Grosbous, jeudi, le 27 février 2020, à 10.00 heures,

dans la salle des fêtes,

au centre « Weihersäift » 7, rue de Buschrodt, L-9155 Grosbous.

d'après l'ordre du jour ci-après.

Pour le bureau de la DEA,

Le Président,

(PAULY Charles)

Le Secrétaire,

(DRAUT Serge)



### ORDRE DU JOUR

### de la séance du comité de la DEA du 27 février 2020 à Grosbous

#### Séance publique :

- 1° Approbation et signature du registre aux délibérations de la séance du comité de la DEA du 14 novembre 2019.
- 2° Règlement de fourniture d'eau ajustement de la capacité réservée de plusieurs communes-membres.
- 3° Approbation d'une convention entre la DEA et « Ardenne & Gaume ».
- 4° Projets:
  - a. 16413 : Construction d'un nouveau réservoir à Buergplaz vote des projet et devis ;
  - b. 18417 : Conduite Grummelscheid Noertrange vote des projet et devis, transfert de crédit ;
  - c. 21401 : Conduite Troisvierges Binsfeld vote des projet et devis, inscription au budget extraordinaire, transfert de crédit :
  - d. 21402 : Adduction Bockholtz vote des projet et devis, inscription au budget extraordinaire, transfert de crédit ;
- 5° Réorganisation de l'organigramme de la DEA permutation d'un poste de fonctionnaire en poste de salarié intellectuel.
- 6° Fixation du local de réunion de la prochaine réunion du comité de la DEA.
- 7° Fixation du salaire pour deux postes de salarié à tâche intellectuelle.

#### Séance à huis clos :

8° Nomination d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique [fonction de chargé d'études].

Annexes:

Les pièces à l'appui du point 1° de l'ordre du jour. Les pièces des points 5° et 8° vous parviendront par voie électronique.